

DÉPARTEMENT
de la LOIRE

ARRONDISSEMENT
de ROANNE

BUSSIÈRES



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2026

Délibération n°2026-DE025

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19

Date de Convocation : 24/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois d'avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Georges SUZAN, Maire.

Présents :

Georges SUZAN, Sylvain D'HUISSEL, Audrey FRADEL, Philippe ROSE, Françoise DUBREUIL, Catherine CHAUSSY, Olivier DAUDENET, Anne-Marie BUCCI, Stéphane COUPECHOUX, Chrisine DUMAS, Julien CASTETS, Dominique PLANFORET, Jessica GIRAUD, Sylvain RAJOT, Mélodie DUBREUIL, Billy BONNET, Fabien GAVORY, Amanda ROTONDARO

Absents excusés :

Jalle RESNEAU (donne pouvoir à Sylvain D'HUISSEL)

Secrétaire de séance : Anne-Marie BUCCI

Objet : Délibération relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures,

les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Sont candidats au poste de titulaire :

- M. Dominique PLANFORET
- M. Philippe ROSE
- M. Sylvain RAJOT

Sont candidats au poste de suppléant :

- M. Sylvain D'HUISSEL
- M. Billy BONNET
- M. Anne-Marie BUCCI

Sont donc désignés par vote à bulletin secret en tant que :

- Président : Monsieur Georges SUZAN le Maire

Membres titulaires :

- M. Dominique PLANFORET : avec 19 voix
- M. Philippe ROSE : avec 19 voix
- M. Sylvain RAJOT : avec 19 voix

Membres suppléants :

- M. Sylvain D'HUISSEL : avec 19 voix
- M. Billy BONNET : avec 19 voix
- M. Anne-Marie BUCCI : avec 18 voix

A Bussières, le 1^{er} avril 2026


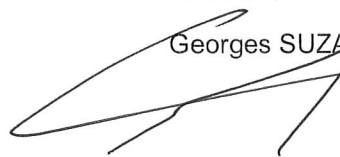
La secrétaire de séance,

Anne-Marie BUCCI



Le Maire,

Georges SUZAN



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le / 04/2026

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.